

## Secrétariat juridique spécifique aux établissements financiers

Organiser le secrétariat des établissements financiers

Code  
**1076**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 216 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**  
14 oct. 2024
- **A DISTANCE :**  
14 oct. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

### PUBLIC

Assistant(e)s juridiques – Secrétaires juridiques – Collaborateurs de services juridiques des sociétés du secteur financier – Juristes – Avocats – Toute personne amenée à siéger au sein des conseils et comités de sociétés du secteur financier

### PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances de base du secrétariat juridique des sociétés commerciales ou avoir suivi la formation :

[Secrétariat juridique des sociétés commerciales \(niveau 1\)](#) (514045)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes structures du secteur financier
- Respecter les contraintes supplémentaires imposées aux prestataires de services d'investissement
- Organiser la tenue des conseils et des assemblées suivant le formalisme requis

## Programme de la formation

### Appliquer le contexte légal et réglementaire

- Application des règles de droit commun des sociétés : Code civil et Code de commerce
- Les dispositions applicables au droit des sociétés du code monétaire et financier
- La réglementation parallèle : AMF – ACPR
- Quiz : l'environnement juridique

### Identifier les structures juridiques du secteur financier

- Classification selon le code monétaire et financier : établissement de crédit, compagnies d'assurance, banque
- Lien avec le Code de commerce et des sociétés : organigrammes
- Réglementation européenne
- SICAV, sociétés de gestion de portefeuille, société de capital investissement
- Place des sociétés civiles, SLP (Société de Libre Partenariat), fonds d'investissement alternatif, fonds communs de placement
- Diagnostic : qualifier les structures

### Respecter les contraintes supplémentaires issues de la réglementation en matière financière

- Agrément AMF (Autorité des Marchés Financiers)
- Contraintes supplémentaires concernant la composition du capital
- Déclaration des bénéficiaires effectifs
- Différents codes de gouvernance : MEDEF, AFEP...
- Débat : le poids des contraintes

### Gérer les organes de direction dans le respect des contraintes légales

- Dissociation des fonctions de direction générale et de présidence du conseil : la règle des « 4 yeux »
- Mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs
- Spécificités de la SAS
- Exigences supplémentaires de l'ACPR
- Règles de cumul des mandats

la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- Règle du "Say on Pay" dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé
- Cas pratique : vérifier la validité du cumul de mandats dans une SICAV

### Organiser les réunions du conseil

- Notion d'administrateur indépendant
- Règlement intérieur du conseil : quelle force obligatoire ?
- Comités d'audit, des risques, des nominations, des rémunérations
- Participer à l'élaboration des différents rapports
- Cas pratique : les réflexes à avoir lors de la rédaction d'un règlement

### Tenir les assemblées générales

- Application des règles de droit commun
- Compétence spécifique en matière de rémunération des dirigeants
- Spécificités du calendrier précédant l'assemblée générale ordinaire annuelle
- Exercice du droit de vote par une société de gestion de portefeuille
- Formalités de publicité supplémentaires
- Conditions de nomination du CAC
- Cas pratique : mise en place du calendrier précédant l'AGO

## Parmi nos formateurs



### Loïse Couturier

*Avocat*

Diplômée de Paris Descartes et de Bordeaux III en droit des contrats et droit des affaires internationale, Loïse COUTURIER est avocate en droit des sociétés. Après une expérience dans des cabinets anglo-saxons et français en fusion-acquisition, Loïse COUTURIER accompagne des TPE et PME dans différents secteurs de l'économie, pour leurs problématiques de création, de financement et de restructuration de groupe. Elle travaille au sein d'un réseau d'avocats indépendants international sur des problématiques d'acquisition et de vente essentiellement française et américaines. Elle attache une importance particulière à la sensibilisation des entrepreneurs et de leurs équipes sur l'anticipation et la résolution de questions juridiques dans leur quotidien.